Vourles
Mairie

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23 **Ont voté :** Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mil vingt, le quatre juin à vingt heures trente heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt neuf mai deux mille vingt, s'est réuni en conseil municipal à la salle polyvalente Jean de Pascal, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire. **Étaient présents** : Catherine STARON, Thierry DILLENSEGER, Elyane CLOP, Ernest FRANCO, Pascale MILLOT HAUK, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, Jean Pierre COMBLET, Elisabeth CHENAU, Sébastien BLANC, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Christophe CUOQ, Véronique PROT, Fabien DUMAS, Françoise ROUBIN, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPREZ, Christophe PINEL, Adeline FILLOT, Serge MICHAUT, Anne-Marie ISSARTIAL, Philippe RISCH, Valérie CHANUT. **Absents :** néant **Pouvoirs** : néant **Secrétaire de séance** : Pascale BONNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2020-028
SEANCE DU 4 juin 2020

OBJET : Election des membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS)

VU le Code de l'action sociale et des familles énumérées aux articles L.1234 et L.123-6,

Madame le Maire demande au Conseil municipal de fixer le nombre de membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS), la loi prévoyant un nombre maximum de 8 personnes élues et 8 personnes nommées par arrêté.

L'ancien bureau comprenant 7 membres élus et 7 membres nommés, le Conseil municipal décide de maintenir cette composition.
Le Maire étant, de droit, Président du CCAS.

Madame le Maire propose de procéder à l'élection de 7 membres du CCAS et précise que la nomination des autres membres interviendra ultérieurement.

Le conseil municipal,
Madame Catherine STARON, Maire, entendue
A l'unanimité des membres présents et représentés
PROCLAME Pascale MILLOT, Elisabeth CHENAU, Sébastien BLANC, Elyane CLOP, Françoise ROUBIN, Dominique REGNIER, et Fabien DUMAS membres élus du conseil d'administration du CCAS.

Pour : 23 Contre :0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
Catherine STARON

MAIRIE DE VOURLES 69390

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
Catherine STARON

MAIRIE DE VOURLES

Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20200604-2020-028-DE
Date de réception préfecture : 08/06/2020